

## SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Présents : Mme TARGNION, Présidente ,  
Mme BONNI et M.GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BERRENDORF, Mmes BASAULA NANGI, DARRAJI, MM. DENIS, EL HAJJAJI,  
FALZONE, ISTASSE, Mme MARECHAL, MM.NAJI, NYSSSEN, Mme OZER, MM  
SCHONBRODT, THOMAS, VOISIN, RENARD, Mmes FAGNANT, TINIK, M. MICHELS,  
Mmes LEVEQUE, MONVILLE et M. WYDOOGHE, Membres.  
M. PAQUE, Chef de corps  
Mme GAROT, Secrétaire

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20h10 .

#### **0090 Conseil de police – Démission d'un Conseiller – Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau Conseiller**

Vu la démission de Monsieur Antoine LUKOKI ;

Entendu Madame la Présidente inviter Madame BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale à Verviers, à prêter le serment requis, rappeler que la formule de ce serment est la suivante : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge »;

Entendu Madame BASAULA NANGI Chimaine prêter le serment requis,

Entendu Madame la Présidente donner acte à Madame BASAULA NANGI Chimaine de sa prestation de serment et la déclarer installée dans ses fonctions;

#### **0091 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de police du jeudi 27 juin 2019 – Approbation**

Approuvé à l'unanimité

#### **0092 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de police du lundi 5 août 2019 – Approbation**

Avec 20 voix Pour et 2 Abstentions

Approuvé

#### **0093 ICT – Acquisition d'imprimantes – Détermination du mode de passation**

Entendu Madame la Présidente présenter le point.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI s'interroger sur le terme de la garantie de 5 ans.

Entendu Monsieur le Chef de corps répondre que le marché fédéral propose des imprimantes garanties 5 ans en lieu et place de 2 ans.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI attirer l'attention de l'assemblée sur les dangers de l'obsolescence programmée.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer que le marché fédéral propose des imprimantes à un prix plus que concurrentiel soit environ à moitié prix.

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De procéder à l'acquisition de 28 nouvelles imprimantes suivant les modalités prévues par le marché forcms-copy-110 à la firme Bechtle pour un montant estimé à 8.071,03€ HTVA (soit 9.765.94 € TVAC).

#### **0094 Infrastructure – Acquisition de mobilier – Détermination du mode de passation**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'acquérir du mobilier de bureau (armoires et bureaux) pour la Zone de police, via le marché public FORCMS-MM-105 et accessible aux Zones de police
- D'acquérir via un marché public sur simple facture acceptée des sièges de bureau et sièges visiteurs et de contacter pour ce faire les sociétés OKA et Alvan (Charleroi)
- Ces acquisitions seront effectuées pour un montant maximum estimé à 8.211,72 € HTVA soit 9.936,18 € TVA comprise.

#### **0095 Infrastructure – Placement de cloisons légères à la MPC – Détermination du mode de passation**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

-De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet l'acquisition et le placement de cloisons légères à la maison de police du Centre pour un montant estimé à 4.450,00 € HTVA, soit 5.384,50 € TVAC.

-De contacter trois sociétés implantées au sein de la province: B2MS Parachèvement (Saint-Nicolas), CoTerre (Vivegnis) et CM Team (Liège).

Présents : Mme TARNION, Présidente ,  
Mme BONNI et M.GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BERRENDORF, Mmes BASAULA NANGI, DARRAJI, MM. DENIS, EL HAJJAJI,  
FALZONE, ISTASSE, Mme MARECHAL, MM.NAJI, NYSSSEN, Mme OZER, MM  
SCHONBRODT, THOMAS, VOISIN, RENARD, Mmes FAGNANT, TINIK, M. MICHELS,  
Mmes LEVEQUE, MONVILLE et M. WYDOOGHE, Membres.  
M. PAQUE, Chef de corps  
Mme GAROT, Secrétaire

## **0096 Personnel – Cadre Administratif – CALog Niveau D – personnel d’entretien – Ouverture d’emploi**

Entendu Madame la Présidente donner la parole à Monsieur le Chef de corps.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer le dossier. Il propose ne plus réengager un « article 60 » afin d’éviter un impact budgétaire.

Entendu Madame DARRAJI demander à Monsieur le Chef de corps comment la continuité des tâches sera effectuée, dans l’attente de l’arrivée de la personne engagée.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer qu’un membre du personnel du service de la GRM encadre actuellement les articles 60 en plus de ses tâches actuelles.

Entendu Madame DARRAJI s’interroger sur la manière dont seront gérées les candidatures et comment les aptitudes seront vérifiées.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer que le Directeur du personnel s’occupera de la gestion de la sélection (un dossier sera prochainement proposé au Conseil de police pour la constitution de la commission de sélection).

Entendu Monsieur EL HAJJAJI rappeler le fait qu’une personne engagée en article 60 doit être encadrée par une personne de référence. Il souhaite l’ouverture complémentaire d’emploi CALog niveau D, personnel d’entretien.

Entendu Madame la Présidente rappeler que la Zone faisait appel par le passé à une société privée pour le nettoyage et rappelle la problématique du coût ainsi que les difficultés financières actuelles.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI dire qu’il souhaite offrir des emplois stables.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer que le système mis en place permet la réinsertion des personnes, certaines retrouvant même du travail.

Entendu Madame FAGNANT estimer que le système actuel permet de rendre une dignité aux personnes engagées dans le cadre de l’article 60 et qu’il convient d’en tenir compte.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI estimer qu'une nouvelle réflexion doit s'imposer. Il reconnaît que le personnel engagé dans le cadre de l'article 60 peut retrouver une dignité mais que la possibilité de trouver un travail stable est préférable.

Entendu Madame la Présidente répondre qu'une réflexion budgétaire doit également intervenir. Il convient malheureusement de faire des choix. Elle signale qu'il va être proposé à l'assemblée de se priver d'un consultant en communication car des choix budgétaires s'imposent. La Zone fait face à des besoins opérationnels importants. Elle souligne le fait que le système mis en place permet aux personnes engagées via l'article 60 de retrouver un statut.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI s'interroger sur la manière d'évaluer les personnes engagées via l'article 60.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer que les évaluations dépendent des différents CPAS. Une première évaluation intervient dans les 2 mois de l'engagement puis des évaluations périodiques sont effectuées.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI s'interroger sur l'absence d'ouverture de l'emploi en mobilité.

La Secrétaire de Zone explique que le personnel d'entretien n'est pas sous statut et qu'une note de la police fédérale souligne le fait que l'emploi ne doit pas être ouvert via la procédure de mobilité classique.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI déclarer le fait que la personne de contact dans l'offre d'emploi devrait être le responsable des ressources humaines.

Entendu Monsieur le Chef de corps répondre que la personne de contact est la personne qui encadre actuellement le personnel d'entretien et sera plus à même d'être la personne de contact.

Entendu Monsieur le Chef de corps attirer l'attention de l'assemblée sur l'offre d'emploi actuellement rédigée, offre prévoyant comme condition la possession du permis B. Il propose que la détention du permis B soit un atout et plus une condition.

Avec 22 voix POUR et 1 abstention,

DECIDE

De proposer au Conseil de Police d'ouvrir un emploi temps-plein de personnel d'entretien, CALog niveau D , dans l'échelle de traitement DD1 et dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée. L'ouverture d'emploi fera l'objet d'une publication sur le site JOBPOL et le site du FOREM avec une limite à 30 candidatures. La détention du permis B sera un atout et pas une condition à l'emploi.

#### **0097 Personnel – CALog – Consultant en communication -Mobilité / Phase 2019-02 – Recrutement externe -Clôture d'emploi**

Entendu Madame la Présidente expliquer le dossier. Elle souligne les besoins opérationnels actuels, les conséquences budgétaires de la revalorisation des échelles de traitement et les

difficultés budgétaires actuelles.

Entendu Madame DARRAJI s'interroger sur les tâches actuelles qui ne sont plus effectuées.

Entendu Monsieur SCHONBRODT demander des explications complémentaires et rappeler l'importance de la communication tout en reconnaissant les besoins opérationnels. Il fait part de son inquiétude soulignant le fait que certaines de ses demandes ont été refusées motivées par la surcharge de travail de la Secrétaire du Chef de corps.

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer à l'Assemblée que sa secrétaire a repris la gestion de la page facebook et essaye de maintenir à jour le site internet de la Zone.

Elle continue à informer des PLP et assurer les mises à jour.

Il explique que la Zone doit faire face à la revalorisation des échelles de traitement B4 et B5 et devra faire face aux autres conséquences de l'accord sectoriel.

Il explique que certaines tâches ne pourront pas être effectuées soit :

- le renforcement de la communication interne
- l'appui GRH
- les contacts avec les médias
- des journées d'information avec le public
- des conférences de presse
- compte Twiter et Instagram.

Il explique devoir faire face à des contraintes budgétaires. Il souligne les problèmes de capacité opérationnelle. Un nouveau dossier va être présenté au Collège relativement à la problématique de la capacité opérationnelle.

Entendu Monsieur SCHONBRODT souligner l'impact pour le Chef de corps. Il estime qu'il conviendrait d'envisager d'adresser une notification au Fédéral relative à la menace engendrée pour l'opérationnel.

Entendu Monsieur GODIN répondre qu'un courrier sera adressé.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI attirer l'attention de l'assemblée quant au fait que les problèmes financiers vont être rencontrés de manière structurelle et que la Zone n'aura certainement plus les moyens.

Entendu Monsieur le Chef de corps dire ignorer toutes les conséquences futures de la réforme.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI souligner l'importance de l'emploi de consultant en communication. Il veut bien patienter mais souhaite que le poste soit une priorité.

Avec 20 voix POUR et 3 abstentions.

DECIDE

Dans l'attente de la confection du prochain budget et de l'analyse budgétaire qui l'accompagnera :

- de clôturer pour raisons budgétaires l'emploi de consultant en communication n° de série 5401 ouvert dans le cadre de la mobilité 2019-02 par décision du Conseil de police n° 0044 du 09 mai 2019;

- de clôturer pour raisons budgétaires l'emploi de consultant en communication ouvert dans le cadre d'un recrutement externe statutaire s'il a été constaté l'absence de candidats ou de candidat apte à la mobilité concernant le dit emploi, ouvert par décision du Conseil de police n° 0046 du 09 mai 2019 ;

### **0098 Vidéosurveillance – Ajout d'une caméra à Pepinster – Détermination du mode de passation**

Entendu Monsieur le Chef de corps solliciter l'examen du dossier à huis clos pour des raisons de sécurité.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte que le dossier soit examiné à huis clos.

### **0099 Equipement – Acquisition de gilets pare-balles souples – Détermination du mode de passation**

Entendu Monsieur le Chef de corps solliciter l'examen du dossier à huis clos pour des raisons de sécurité.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte que le dossier soit examiné à huis clos.

### **0100 Equipement – Acquisition de monoculaires thermiques – Mode de passation de marché**

Entendu Monsieur le Chef de corps solliciter l'examen du dossier à huis clos pour des raisons de sécurité.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte que le dossier soit examiné à huis clos.

Entendu Monsieur SCHONBRODT interpellier l'assemblée quant à la publication des documents par Transparencia et la raison de la transmission par la tutelle. Il demande la publication de l'ensemble des PV sur le site de la Zone.

Entendu Monsieur GODIN rappeler que le Collège avait décidé de ne pas faire droit à la demande de Transparencia.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI interpellier Madame la Présidente quant à la création du groupe de travail sur le Règlement d'ordre intérieur.

La Secrétaire de zone rappelle que les Conseillers de police intéressés à participer au groupe de travail sur le Règlement d'ordre intérieur ont été invités à adresser un mail à la Secrétaire de zone afin de lui faire part de leur souhait de participation et ce afin de créer le groupe de travail. L'invitation a été actée au PV du 9 mai 2019. La secrétaire n'a reçu aucun mail en réponse.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI dire avoir demandé à recevoir les PV du Collège de police.

Entendu Monsieur GODIN lui demander de quand date sa demande.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI lui répondre que sa demande a été formulée dans des amendements préalablement déposés.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI s'interroger sur la publication des PV du Conseil de police des séances de mars et mai 2019 sur le site de la Zone.

La Secrétaire de zone lui signale que le nécessaire a été fait ce jour et que les autres PV qui doivent être mis en ligne le seront prochainement.

## **II COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

### **0101 Annulation de la séance du Conseil de police du 21.11.2019**

Entendu Madame la Présidente annuler la séance du Conseil de police du 21 novembre 2019.

### **LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21h05**

### **LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

## **III HUIS CLOS**

***0098 Vidéosurveillance – Ajout d'une caméra à Pepinster – Détermination du mode de passation***

***0099 Equipement – Acquisition de gilets pare-balles souples – Détermination du mode de passation***

***0100 Equipement – Acquisition de monoculaires thermiques – Mode de passation de marché***

**0102 Personnel – Cadre Administratif – CALog Niveau D – SIZ – Nomination**

**0103 Personnel – Mobilité – Phase 2019/03 – Inspecteur – Nominations**

**0104 Personnel – Mobilité – Phase 2019/02 – Inspecteur Enquêteur – Nomination**

**0105 Personnel – Non-activité préalable à la pension**

**0106 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente – Notification**

0107 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0108 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0109 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0110 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0111 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0112 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0113 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0114 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0115 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0116 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0117 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0118 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0119 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0120 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0121 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0122 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0123 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification



**0124 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification**

**0125 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification**

**0126 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21h30.**

La Secrétaire,

Kathleen GAROT

La Présidente,

Muriel TARGNION